

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2014-809/PR/MAEPERH portant adoption du projet de budget prévisionnel 2015 du Laboratoire National D'Analyse Alimentaires (LANAA).

n° 2014-809/PR/MAEPERH

MinistèreMINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DE LA
PECHE, DE L'ELEVAGE ET DES RESSOURCES HALIEU-
TIQUES**Date de publication**

31 décembre 2014

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2014

Date du numéro

31 décembre 2014

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°200/AN/07/5ème L du 22 décembre 2007 portant organisation de l'Administration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des ressources hydrauliques**VU**La Loi n°48/AN/06/6ème L du 19 avril 2009 portant création du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**Le Décret n°2009-0197/PR/MAEM du 29 août 2009 portant organisation et fonctionnement du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions**VU**Le Décret n°2014-279/PR/MAEPE-RH du 06 octobre 2014 portant nomination du Directeur du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**L'Arrêté n°85-1162/PR/SG du 07 septembre 1985 portant fixation des tarifs applicables au service de l'Elevage et des Pêches**VU**L'Arrêté n°2008-0421/PR/MAEM-RH du 06 juillet 2008 portant modification des tarifs de redevance pour l'établissement des certificats sanitaires et instaurant une contribution à la sécurité alimentaire**VU**L'Arrêté n°2010-393/PR/MAEM-RH portant modification de certaines dispositions de l'arrêté n°2009-757 PR/MAEM-RH, relatif aux tarifs de redevances applicables lors du contrôle vétérinaire et alimentaire**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFENportant sur la définition et la Gestion des établissements publics à caractère administratif**VU**La Délibération n°001 du Conseil d'Administration approbation du Budget prévisionnel 2013**VU**La Délibération n°002 du Conseil d'administration approbation du Budget prévisionnel 2015

SUR Proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Décembre 2014.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le projet de Budget prévisionnel 2015 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires s'établit comme suit

– En produit :.....	385 383 532 FDJ– En charges
:.....	296 383 532 FDJ– Budget d'investissement :.....
000 000 FDJ	89

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH